

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 5 JUIN 2024

**Lieu :** CETRAVAL – Malleville sur le Bec

## **Présents :**

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine- Vice-Présidente « Communication

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge

## **Excusés :**

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

## **Absents :**

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre LEGROS

## **Assistaient à la réunion :**

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Madame Dominique BOITEL, Responsable Communication

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL

Monsieur Mickael MARTIN, Responsable centre de tri et apport volontaire

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Système d'information

Madame Marlène CORDEY, Responsable des Affaires Générales

## ÉTAT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2024

Neuf décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 17 AVRIL 2024

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, en séance.

M. Delaporte ouvre la séance et déplore la difficulté, de plus en plus régulière, d'obtenir le quorum lors des CAO ou des réunions de bureau. Il annonce que la commission d'appel d'offre sera reconstituée en janvier au moment de la sortie de l'INSE.

M. Van Den Driessche ajoute que c'est un problème récurrent dans toutes les assemblées : « Certains élus se mettent dans tout et ne viennent jamais. Je pense que les présidents d'EPCI doivent être au courant du taux de présence de leurs délégués ! »

M. Peuffier ajoute : « En plus, cela pénalise les élus qui sont présents ! »

### PROJETS DE DÉCISIONS DU BUREAU

#### VALIDATION APRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE COLONNES EN APPORT VOLONTAIRE

M. Marouard présente le dossier et explique que la commission d'appel d'offres, réunie un peu plus tôt, a décidé d'attribuer les 5 lots du marché à la société ECONOX, qui présente les meilleures offres techniques et financières par rapport aux concurrents. Il précise que cette entreprise est le prestataire sortant, ce qui permettra d'avoir une homogénéité des colonnes sur le territoire.

M. Delaporte précise qu'il a été demandé, dans le cahier des charges, un système d'accroche différent par rapport au marché précédent, afin d'éviter la casse des colonnes au moment du vidage par les prestataires.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 20 mars 2024, rendue exécutoire le 25 mars 2024, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de colonnes en apport volontaire ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 juin 2024 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les 5 lots de l'accord-cadre à la société suivante : ECONOX dont le siège social se situe 30 rue Marcelin Krebs 59260 HELLEMMES Lille.

**Article 2 :** Le marché débute à compter de sa notification. La durée du marché est fixée à 2 ans ferme reconductible 1 fois un an.

**Article 3 :** Le marché est à prix unitaires. Les prix unitaires des accords-cadres sont les suivants :

	Ligne de prix	Désignation	Prix unitaire HT/colonne
Lot 1	1,1	Colonne papiers/cartonnettes aérienne 4m3	1 825.00 €
	1,2	Colonne papiers/cartonnettes aérienne 4m3 avec accès PMR	1860.00 €
Lot 2	2,1	Colonne emballages aérienne 4m3	1825.00 €
	2,2	Colonne emballages aérienne 4m3 avec accès PMR	1860.00 €
Lot 3	3,1	Colonne verre aérienne 4m <sup>3</sup>	1930.00 €
	3,2	Colonne verre aérienne 4m3 avec accès PMR	1965.00 €
Lot 4	4,1	Colonne papiers/cartonnettes aérienne 5m3	1930.00 €
	4,2	Colonne papiers/cartonnettes 5m3 avec accès PMR	1968.00 €
Lot 5	5,1	Colonne emballages aérienne 5m3	1930.00 €
	5,2	Colonne emballages aérienne 5m3 avec accès PMR	1968.00 €

**Article 4 :** D'inscrire les crédits nécessaires au compte 611.

**Article 5 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

## LANCEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Mme Petrement présente le dossier et explique qu'il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le président à lancer une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité. Elle explique que ce nouvel accord-cadre ne sera que d'une durée de 2 ans, afin de coïncider avec la fin du second marché d'électricité. L'objectif étant de lancer pour 2027 un marché d'électricité groupé pour tous les sites.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Sachant que l'actuel contrat de fourniture d'énergie électrique prend fin le 31 décembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à marchés subséquents.

**Article 2 :** Le début d'exécution de l'accord-cadre est fixé au 1er janvier 2025. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans. La durée des marchés subséquents est de 1 an.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 60612.

**Article 4 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

## **AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA RECEPTION, TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RECYCLABLES.**

M. Marouard présente le dossier et explique que suite à l'étude sur la définition des opérations de tri des déchets ménagers avec 6 autres communautés de communes et le Havre métropole, il est proposé aux élus d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commande afin de lancer la consultation. Il précise que les spécificités du SDOMODE ont été respectées et que le syndicat ne perdrait pas son indépendance.

M. Simon demande si cela ne va pas impacter le centre de tri de Pont-Audemer.

M. Marouard répond que non. C'est même plutôt l'inverse car le centre de tri du Havre renvoie vers Pont-Audemer ses fibreux, car leur centre trie mal le papier.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article unique :** D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande en vue de la passation du marché public relatif à la réception, tri et conditionnement des déchets ménagers et assimilés recyclables.

## **LANCEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES GROS CARTONS EN APPORT VOLONTAIRE**

M. Person présente le dossier et explique que le marché actuel se termine le 31 décembre et que le nombre de points d'apport volontaire des gros cartons est en diminution constante.

M. Beuriot demande s'il n'est pas temps de prendre la décision de supprimer ces PAV car c'est un sujet qui revient souvent.

M. Pécol répond qu'il faut proposer une autre solution si on supprime ces points : « Faire 15 km pour apporter un carton en déchèterie, ce n'est pas possible. »

M. Van Den Driessche pense que les nouveaux points d'apport volontaire à fibreux avec des fentes plus larges peuvent être une solution.

M. Simon et Vila pensent que si les gros cartons sont déposés dans les points d'apport volontaire à fibreux, ils vont se remplir très vite et qu'il faudra augmenter les fréquences de rotation.

M. Person pense qu'il faut lancer un nouveau marché, d'au moins un an ferme, avec des possibles reconductions de 1 an afin de pouvoir l'arrêter lorsque le SDOMODE sera prêt à effectuer cette collecte en régie.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

### **Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de « Collecte des gros cartons en apport volontaire », et à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

**Article 2 :** La durée de l'accord-cadre est fixée à 1 an ferme, avec une possible reconduction de 2 fois 1 an.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat.

## **NOTES D'INFORMATIONS**

### **Suivi du contrat d'exploitation de la Ressourcerie**

M. Person et M. Van Den Driessche expliquent aux élus que le contrat, signé avec PAREC-ITER'ACTION, s'achève le 31 mars 2025 et que même si les ventes sont toujours aussi satisfaisantes, l'exploitation du site reste fragile notamment depuis l'absence des membres de direction et le manque évident d'encadrement sur le site. Il est proposé aux élus que le SDOMODE recrute des agents pour l'encadrement technique des personnes en insertion avant de prendre une décision en septembre de relancer ou non un marché pour l'exploitation de la ressourcerie.

Tous les élus s'accordent à dire qu'ils sont d'accord avec ces recrutements.

### **Avenir de la convention de reprise du textile avec ITER'ACTION**

M. Person présente le sujet et rappelle que la collecte des textiles sur l'ensemble des déchèteries de l'Ouest de l'Eure est confiée à PAREC, dans le cadre d'une convention. Cependant il explique que sur les 400 tonnes de vêtements collectés par PAREC sur les sites du SDOMODE, seulement 50 tonnes sont réorientées vers la ressourcerie. Il est donc proposé aux élus de proposer une nouvelle convention à PAREC, en supprimant certains sites du SDOMODE afin de garder un gisement plus conséquent pour la ressourcerie.

Tous sont d'accord avec ce projet.

### **Attribution du marché de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment au CETRAVAL à SUNVIE**

M. Fabre explique aux élus que ce marché a été attribué à SUNVIE pour un montant de 191 385.75 € TTC et que leur offre prend en compte les aménagements futurs de panneaux photovoltaïques à proximité.

### **Achat de la bande de terrain pour l'agrandissement de la déchèterie de Bourg-Achard à NAT'UP**

M. Person présente le dossier et informe les élus que, puisque le transfert de la compétence des bas de quais est trop ancien, il n'est légalement plus possible pour la CCRS d'acheter la parcelle pour agrandir la déchèterie de Bourg-Achard pour son agrandissement. C'est au SDOMODE qui détient la compétence de l'acheter. Le montant négocié avec NAT'UP est de 4 € du mètre carré soit 12 000 € pour les 3000 m<sup>2</sup>.

## PRÉSENTATION DU DOSSIER DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 JUIN 2024

L'ensemble des dossiers sont présentés, aucune remarque n'a été émise par l'assemblée.

### PROCHAINES RÉUNIONS

- **Comité syndical** mercredi 26 juin 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 11 septembre 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** mercredi 25 septembre 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 2 octobre 2024 à 9 heures 30 au CETRAVAL à Malleville sur le Bec.
- **Bureau** mercredi 6 novembre 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 4 décembre 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Pierre LEGROS



Le président

Jean-Pierre DELAPORTE

